



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 12 novembre 2024 -

Nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice :  
27

Présents et représentés :  
27

L'an deux mille vingt-quatre, le douze novembre, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 06 novembre 2024, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à la Mairie, salle du Conseil.

**PRÉSENTS :** M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,  
M. Olivier MALECAMP, Mme Muriel CHEVRON, M. Régis CARPENTIER, Mme Marie-Hélène CHAPDELAINÉ, M. Nicolas FOUQUE, M. Thierry FAVOCCIA, Adjoint au Maire,  
M. Pierre PAREUX, Mme France NOIROT, Mme Isabelle BOTIN, Mme Marie-France DELANZY, M. Didier BONNIER, M. Patrick BONNEMYE, M. Michel BURILLO, M. Thierry DELCUPE, Mme Sophie Anne PÉAN, Mme Véronique MAFFÉO, Mme Adeline CLOGENSON, M. Nicolas PIOT, M. Ludovic GOURDY, M. Philippe CHERY, M. Philippe JOLY, Mme Sylvie MARCHAND, M. Laurent MEUNIER, Conseillers Municipaux.

**ABSENTES EXCUSÉES :** Mme Marie-Christine HARISLUR qui donne procuration à M. Régis CARPENTIER, Mme Christine ROUSSET qui donne procuration à Mme Marie-France DELANZY

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M. Didier BONNIER

- **Consultation pour avis de la commune d'Ollainville sur le projet de Plan régional des Mobilités en Île-de-France**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Vu** le code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le code des transports,

**Vu** le code de l'urbanisme,

**Vu** la délibération d'Île-de-France Mobilités n° 20240206-024 du 6 février 2024 proposant au Conseil Régional d'Île-de-France d'arrêter le projet de Plan des Mobilités Île-de-France 2030,

**Vu** la délibération du Conseil Régional d'Île-de-France en date du 27 mars 2024 qui arrête le projet de plan des mobilités en Île-de-France 2030, document composé :

- du projet de plan des mobilités en Île-de-France 2030 (stratégie d'action pour une mobilité plus durable et plan d'action) ;
- de son annexe accessibilité ;
- de son rapport environnemental,

**Vu** la contribution de Cœur d'Essonne Agglomération à l'élaboration du Plan des Mobilités en Île-de-France,

**Vu** le courrier du 5 juin 2024 de saisine de la Région Ile-de-France sollicitant l'avis de la commune d'Ollainville sur ce plan ;

**Vu** la présentation du Plan des Mobilités en Île-de-France faite en bureau municipal le 5 novembre 2024,

**Considérant** l'importance de ce Plan des Mobilités en Île-de-France pour le territoire de la commune d'Ollainville mais surtout de Cœur d'Essonne Agglomération, en particulier au regard des enjeux et de la nécessité d'apporter des réponses aux besoins de mobilités actuels et futurs des habitants et salariés,

Considérant les enjeux de déplacement sur notre territoire et les besoins exprimés par l'agglomération de renforcer massivement l'offre de transports en commun en RER et aménagements routiers pour améliorer la régularité et les temps de parcours des bus et du vélo tout comme les autres modes de déplacements alternatifs, exprimés dans les projets de SDRIF-E, de Plan de Mobilité Ile-de-France et dans son avis sur le projet de

16h51  
REÇU EN PREFECTURE  
Le 18/11/2024  
Application agréée F-legalise.com  
09-DE-091-213104619-20241112-CM361092024

Considérant que le Plan régional des Mobilités arrêté est très insuffisant sur la prise en compte de ces besoins et l'intégration des projets de transport et de mobilité, pourtant indispensables pour répondre aux besoins déjà existants, à la dynamique démographique et économique du territoire, ainsi qu'aux enjeux de la transition écologique et de préservation de la qualité de vie des Ollainvillois et des Cœur d'Essonnais,

Considérant l'avis de la commune d'Ollainville sollicité par la Région Ile-de-France, qui doit permettre à la Région de faire évoluer son futur Plan des Mobilités, pour tenir compte des enjeux du territoire,

Entendu l'exposé de Madame Véronique MAFFEO, conseillère municipale,

## APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

- **Emet** un avis défavorable sur le projet de Plan régional des Mobilités en Ile-de-France arrêté,
- **Demande** à la Région Ile-de-France et Ile-de-France mobilités de faire évoluer le projet de Plan régional des Mobilités sur les points suivants :
  - l'accélération de l'amélioration des conditions de desserte du RER C au regard des difficultés que rencontrent les voyageurs depuis des années, et qui se sont davantage dégradées ces derniers mois, la poursuite des démarches de « schéma directeur » pour le RER C tel qu'indiqué n'étant pas suffisante voire pénalisante pour la branche de Dourdan qui n'aurait plus de trains traversant Paris, car rendus terminus à Austerlitz avec la mise en place d'une correspondance obligatoire, compliquant ainsi les trajets quotidiens des Ollainvillois ;
  - l'intégration du projet de modernisation du nœud ferroviaire de Brétigny-sur-Orge dans la liste des gares nécessitant une intervention sur le périmètre ferroviaire ;
  - l'intégration des projets de site propre sur la RN104 et RN20;
  - l'inscription dans la fiche action relative aux transports collectifs, la desserte en transport en commun de la Base 217 et la requalification des RD117 et RD445 ;
  - l'intégration de la gare de Marolles-en-Hurepoix dans le programme régional de mise en accessibilité des gares ;
  - l'augmentation des modalités de financement d'IDFM pour les parkings en ouvrage, nécessaire au regard des réalités financières des projets ;
  - la prise en compte des coupures majeures à traiter sur le territoire de Cœur d'Essonne pour favoriser la pratique des modes actifs.
- **Dit** que cette délibération sera transmise à la Présidente du Conseil Régional d'Île-de-France.

Le 13 novembre 2024  
Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire



*Giraudeau*